

REPUBLIQUE FRANCAISE



Département de la
Charente

Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le 07/02/2024

Benoit
Levrault

ID : 016-211601455-20240206-20240204-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **Foussignac**

Séance du **06/02/2024**

Date de la convocation
29/01/2024

Date d'affichage
29/01/2024

Nombres de Conseillers

En exercice :

Présents :

Votants :

Absents :

OBJET :
2024-02-04 :
Budget Multiple Rural -
Approbation du compte
administratif 2023

Vote A l'unanimité

Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture de
Cognac
le : 07/02/2024
et publication ou notification du :
07/02/2024

L' an 2024 et le 6 Février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DEVIGE Georges, Maire.

Présents : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHAPT Sabine, FOURNIER Alexandra, MM : BERNARD José, BONNET Matthias, BROGNIART Francis, LANDIER Sébastien, PINARD Laurent, PRUNIER Stéphane, SUTRE Sébastien

Absent : BOUILLER Dylan

Excusés : CHIRON Esther (procuration à DEVIGE Georges), ZIELINSKI Laetitia, BARDOU Julien (procuration à PRUNIER Stéphane)

Secrétaire : SUTRE Sébastien

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 du budget "Multiple Rural" qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :
Dépenses : 1 964.51 €
Recettes : 11 972.00 €

Le Résultat de l'année 2023 est égal à 10 007.49 €.
L'excédent antérieur reporté est de : 24 786.17 €.
Le Résultat de clôture en fonctionnement est de 34 793.66 €.

Investissement :
Dépenses : 0.00 €
Recettes : 0.00 €
Soit un résultat de clôture de 0.00€
Résultat d'investissement reporté : 890.00 €
Soit un résultat de clôture d'investissement de 890.00 €

Sous la présidence de Monsieur Francis BROGNIART doyen du conseil municipal et en l'absence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2023 à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Affiché le 07/02/2024
Pour copie conforme:
En Mairie, le 07/02/2024
Le Maire,
DEVIGE Georges

